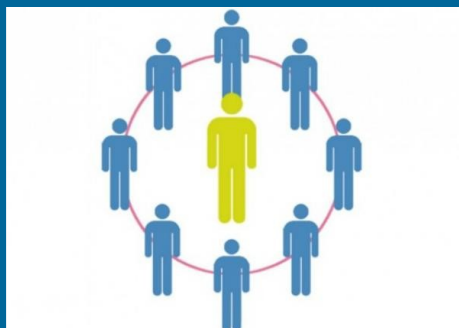


Un engagement personnel et solidaire

Votre engagement renforcera le contact et les échanges entre les habitants de votre quartier.

Vous participerez à l'amélioration des liens de solidarité dans votre voisinage.



Vous souhaitez vous engager dans ce dispositif, contactez-nous.

DDSP 64 PAU
5 rue O'Quin
64000 PAU

Téléphone : 05 59 98 22 19

*Messagerie :
ddsp64-actioncitoyenne@interieur.gouv.fr*

PARTICIPATION CITOYENNE

Participez à la sécurité de votre quartier, de votre rue, de votre lotissement ou de votre résidence

Devenez Référent du dispositif

VOISINS ATTENTIFS



POLICE
NATIONALE



Le rôle de chacun

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le directeur départemental de la sécurité publique afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs et véhicules suspects, ...

LA POLICE NATIONALE

Le dispositif est strictement encadré par la Police Nationale qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la Police Nationale s'en trouvent alors renforcées.

POLICE
NATIONALE

IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser des réunions publiques d'information avec la Police Nationale.



FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la Police Nationale.



ENTRETENIR LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune. (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéo protection,...).

